

CFDT-Culture CGT-Culture Snac-FSU Sud Culture Solidaires UNSA-Culture

Ministère de la culture et de la communication
A l'attention d'Audrey Azoulay
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 Paris

Paris, le 14 juin 2016

Objet : préavis de grève pour le 23 juin 2016

Madame la ministre,

Pour faire suite à la mobilisation ministérielle du 31 mars relative à l'arrêt des suppressions d'emplois et au renforcement des services déconcentrés du ministère de la Culture, et comme convenu avec les organisations syndicales signataires de ce présent préavis, le second volet de cette mobilisation est prévu le 23 juin et portera sur la revalorisation de la carrière des personnels du ministère.

Les organisations syndicales constatent l'existence de trop de blocages de carrières, de précarité, voire de pauvreté au sein des personnels du ministère, de ses services et établissements. Depuis de nombreuses années, nous constatons que les revendications que nous portons avec les personnels restent souvent sans réponse adaptée ou insuffisantes. Notre ministère est un ministère pauvre. Nous refusons d'en faire une fatalité quand l'exigence d'un service public culturel répondant à tous les usagers est plus que nécessaire. Oeuvrer pour le service public culturel exige un grand professionnalisme, et implique des déroulements de carrières de qualité et des rémunérations revalorisées pour tous les personnels à commencer par les plus démunis et les plus malmenés.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFDT-Culture, CGT-Culture, Snac-FSU, SUD-Culture Solidaires et UNSA-Culture déposent un préavis de grève pour la journée du 23 juin 2016, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des salariés et apprentis de droit privé comme les agents de droit public des services, établissements, associations, groupements d'intérêt public sous tutelle du ministère de la culture.

Nous exigeons pour la revalorisation des carrières des personnels du ministère et de ses établissements :

- l'égalité de traitement, dans le respect des règles statutaires, comme fondement de la politique ministérielle des ressources humaines (dans le domaine des carrières, des parcours professionnels, des indemnités, de l'action sociale, etc...);
- la revalorisation des filières notamment la filière administrative dont le repyramidage est attendu depuis très longtemps ;
- la levée des dérogations et la mise en place de tout le dispositif d'accompagnement pour permettre aux personnels l'accès à l'emploi titulaire ;
- l'organisation régulière de concours, examens professionnels et concours réservés ambitieuse avec liste complémentaire ;
- l'application de l'accord du 8 juillet, la résorption de la précarité et l'application d'une grille salariale à tout agent du ministère et pour le moins un salaire indicé pour chacun ;
- une politique d'égalité professionnelle femme homme ;

- une politique indemnitaire transparente et équitable et la réduction des disparités de toute nature ;
- des parcours professionnels ministériels afin de permettre aux cadres ou futurs cadres d'acquérir une expertise dans le domaine des politiques publiques culturelles ;
- le développement d'une politique d'action sociale ministérielle et la mise en place d'une protection sociale complémentaire pour rapprocher tous les personnels des soins dont ils ont besoin et répondre aux accidents de la vie ;
- une politique ministérielle qui protège les personnels du dumping social ;
- la mise en oeuvre concrète de la charte sociale pour les salariés des entreprises extérieures signée le 17 décembre 2015.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour l'ouverture de négociations dans le cadre de ce préavis.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

CFDT-Culture CGT-Culture Snac-FSU SUD Culture Solidaires UNSA-Culture